

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2831

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Péniches du Val de Rhône - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement

pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Memri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2831

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Péniches du Val de Rhône - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association les Péniches du Val de Rhône a pour mission d'éduquer à l'eau et aux fleuves. Depuis plusieurs années, la Métropole de Lyon soutient la démarche pédagogique de l'association visant à une réappropriation du Rhône et de la Saône, leurs aménagements, l'histoire lyonnaise de l'eau et sa gestion à partir d'un équipement original : la péniche "la Vorgine".

5 000 personnes sont accueillies chaque année, dont 3 000 scolaires hébergés sur la péniche et pratiquent des activités selon un rythme de 2 classes par semaine. La démarche de sensibilisation porte également sur un public adulte (familles, groupes constitués) touchant jusqu'à 2 000 personnes par an et, parmi eux en particulier et en développement, des habitants issus de quartiers relevant de la politique de la ville.

L'association est soumise, dans le cadre d'une révision quinquennale de l'embarcation, à l'obligation de travaux indispensables, au regard de la sécurité (mise aux normes timonerie, etc.) et de l'obtention du nouveau permis de navigation pour la période 2018 à 2020, mais aussi pour assurer le bon fonctionnement de la péniche et de ses installations (remplacement chaudière, etc.). Une part de ces travaux porte sur la remise en état de la station d'épuration embarquée qui représente un caractère exemplaire, en particulier dans le contexte d'une péniche à vocation pédagogique.

Une subvention de l'association les Péniches du Val de Rhône a ainsi été accordée par la Métropole pour les travaux de révision de la péniche "la Vorgine", par une délibération du Conseil n° 2017-2510 du 20 décembre 2017. Le montant total de la participation de la Métropole s'élève à 35 925,75 €.

Le Président de la Métropole, conformément à cette délibération, a signé le 17 janvier 2018 la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines. L'association s'engageait à réaliser ces travaux avant le 30 juin 2018, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 2 de ladite convention. L'article 7.2 de la convention prévoyait, par ailleurs, une caducité de la convention en l'absence de transmission à la Métropole de "l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération avant le 31 juillet 2018".

II - Proposition d'un avenant n° 1

L'association sollicite de la Métropole un délai supplémentaire pour finaliser les travaux. En effet, ceux-ci imposent une dépose de la timonerie, ce qui rend impossible la navigation. Un avenant n° 1 à la convention permettrait :

- d'accorder un délai supplémentaire de 5 mois à l'association pour réaliser ces travaux : jusqu'au 30 novembre 2018, au lieu du 30 juin 2018 (article 2 alinéa 2) ;
- de prolonger, en conséquence, la durée de la convention en permettant à l'association de faire parvenir à la Métropole l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération au plus tard le 31 décembre 2018 (article 7.2).

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'avenant n° 1 à la convention attributive de subvention de fonctionnement pour actions et mise en valeur des politiques métropolitaines à ipasser entre la Métropole et l'association Péniches du Val de Rhône.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.